

MAIRIE D'OSLON

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2019

Le dix huit novembre deux mille dix-neuf, vingt heure quinze, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence d'Yvan NOEL.

PRESENTS :

Gérard MENAND. Claude SEURRE. Guillaume VION. Valérie BESSARD-MANDRILLON. Valérie THEVENOT. Aline ROUSSEAUX. Véronique BRUNET.

ABSENTS :

Laurent THIBAULT. Evelyne REUFLY. Joël BURDY. Marie Laure CAHUET-VERGER avec pouvoir Valérie THEVENOT. Lucile THIBAUDET avec pouvoir Yvan NOEL.

SECRETAIRE DE SEANCE :

La secrétaire de mairie assiste à la séance.

La séance est ouverte à 20 h 15.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATION COMPTE EPARGNE TEMPS

Lors de la dernière réunion du conseil, il a été validé le projet de mise en place du CET dans notre commune. Après l'avis favorable du comité technique en date du 31/10/19, à l'unanimité le Conseil Municipal décide son application à compter du 1^{er} janvier 2020 selon les modalités convenues.

DELIBERATION BILAN FINANCIER ZONE ARTISANALE

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite des circulaires préfectorales du 29 mai 2017 sur les modalités d'exercice de la compétence « zones d'activité économique » et du 23 Février 2018, relative aux mises à disposition et aux transferts de propriété liés à l'exercice de la compétence « zone d'activité économique » et vu la délibération n° CC-2018-12-4-1 – Aménagement et développement économique – Transfert des zones d'activités économiques (ZAE) et modalités de transfert des terrains restant à commercialiser, il convient de finaliser le transfert de la zone artisanale.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les modalités de transfert et le bilan financier de l'opération, faisant apparaître un solde de – 10 000 € à la charge de la commune d'OSLON pour le transfert de la ZAE « Les Grandes Terres ».

DELIBERATION MODIFICATION STATUTS GRAND CHALON COMPETENCES OBLIGATOIRES

Le projet de statuts, tel qu'adopté par le Conseil Communautaire du 15 octobre, mettent à jour les compétences obligatoires du Grand Chalon en y intégrant les compétences « eau », « assainissement » et « gestion des eaux pluviales urbaines » et les précisions législatives intervenues concernant les compétences « accueil des gens du voyage » et « Aménagement de l'espace communautaire »

Le reste des statuts demeure inchangé.

Il est donc proposé de se prononcer sur le projet de statuts du Grand Chalon applicables à compter du 1^{er} janvier 2020. Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte les statuts modifiés du Grand Chalon.

DELIBERATION REMBOURSEMENT FRAIS SCOLAIRES CHALON/SAONE

Il est préalablement rappelé qu'en application de l'article L 212-8 du Code de l'Education « lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer cette participation à 156 € pour chaque enfant bénéficiant d'une dérogation scolaire avec avis favorable pour 2018/2019.

DELIBERATION REMBOURSEMENT FRAIS SCOLAIRES COMMUNES EXTERIEURES

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer cette participation à 156 €, pour chaque enfant domicilié sur d'autres communes, bénéficiant d'une dérogation pour l'année scolaire 2018/2019.

DELIBERATION APPEL A PROJET 2020 CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en sécurité de la Rue du Galois pour un coût estimé de 182 048.96 € HT.

Dans le cadre de l'Appel à Projets Départemental 2020, à l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite l'aide du département, travaux éligibles « Aménagement d'espaces publics et centre bourgs », pour ce programme de voirie.

Cette subvention peut atteindre 25 % maximum du montant HT, dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles fixé à 40 000 € soit 10 000 €.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **SEMCODA** notre commune possède 542 actions et à ce titre il est remis à chaque conseiller le rapport de gestion relatif à l'exercice 2018 retraçant les principaux points traités par le Conseil d'Administration.
- **Rencontre Sous-Préfet Entente Cimetière Eglise** : suite à la demande de la commune de Saint Marcel : ont été abordés notamment le déplacement du monument aux morts non contestés par les membres de l'Entente mais décision de St Marcel sans entente préalable, entretien église et portes de sécurité.
- **Parrainage ONF et certification** : Reforest'Action est une entreprise de financement de projets de reboisement et de sensibilisation du public aux rôles de la forêt en France et dans le monde. A ce titre cette société s'engage à financer 5401 arbres à l'automne/hiver 2019-2020 sur les parcelles n° 20,21 et 38. Le financement s'élève à 1€/HT par plant. De plus, le Maire propose de demander une certification PEFC, qui est obtenue après un audit réalisé, par un organisme indépendant accrédité.
- **Compte rendu Conseil Ecole** : tenu le 17 Octobre 2019 et où ont été abordés les résultats des élections, règlement intérieur, organisation pédagogique, activités et projets, PPMS, crédits et budgets, bilan.
- **Condition mise à disposition salle période électorale** : pendant la période préélectorale, le maire a la possibilité de mettre à disposition des candidats des locaux communaux, le Conseil Municipal fixe le tarif d'utilisation. A l'unanimité, il est décidé la gratuité des salles. Un arrêté du maire fixera les conditions d'utilisation.
- **Fibre** : la bibliothèque et les écoles sont éligibles immédiatement.
- **Candidate reine carnaval Grand Chalon** : Amandine LESCHELET représentera notre commune lors de l'élection du 30 novembre à CHALON/SAONE
- **OAP Rue du Galois** : la modification du PLUi corrige l'OAP Rue du Galois en retirant la réserve foncière pour sortie piétonnière rue de la Pièce aux Roux.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 16 DECEMBRE 2019 à 20 h 15.

Fin de la séance à 23 h 00

